

DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 mars 2016**

**Présents :** M. Clerbois Jean-Paul

M. Brème Éric

M. Hiernard Pascal

Mme Gatteau Carine

Mme Guillaume Danielle

Mme Tanguy Maryse

M. Forjan Louis

M. Fabianski Jean-Marc

M. Bouché Jean-Yves

M. Louis Gomez

Mme Huot Isabelle

Mme Samake Jmaiaa

M. Freudenreich Pascal

Mme Brioux Marie-Line

**Pouvoirs :**

Mme Loppin Danielle à M. Éric Brème

Mme Laly Georgette à Mme Danielle Guillaume

M. Bucquet Gilles à M. Louis Forjan

Mme Léandre Frédérique à M. Clerbois Jean-Paul

**Absents excusés :**

M. Lassere Jean-François

Mme Maréchal Christelle

M. Somveille Gyril

Mme Belin Katty

M. Bergault Jean-Paul

**A été nommée secrétaire :** Mme GUILLAUME Danielle

**Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Modification du tableau des emplois,
- Vente de la parcelle YE 249 et achat des parcelles YE 245-247
- Dossier de demande de subventions - Dotation de soutien à l'investissement local,
- Affectation du résultat 2015,
- Vote des taux d'imposition 2016,
- Budget primitif 2016,
- Questions diverses

## 1) Modification du tableau des emplois

### **Melle Louise SACCOMANO**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2,

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 29 mars 2016,

Vu la délibération créant un emploi à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animatrice,

Monsieur le Maire présente la candidature de Melle Louise SACCOMANO pour le temps du centre de loisirs pour un contrat à durée déterminée allant du 4 avril 2016 au 8 avril 2016.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- que la rémunération brute sera le smic ainsi qu'une indemnité de 10 % pour congés payés
- d'autoriser le paiement des heures supplémentaires
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

### **Melle Léa GERARD-BROUETTE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2,

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 29 mars 2016,

Vu la délibération créant un emploi à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animatrice,

Monsieur le Maire présente la candidature de Melle Léa GERARD-BROUETTE pour le temps du centre de loisirs pour un contrat à durée déterminée allant du 4 avril 2016 au 8 avril 2016.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- que la rémunération brute sera le smic ainsi qu'une indemnité de 10 % pour congés payés
- d'autoriser le paiement des heures complémentaires
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

## **2) Inscription au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2016, pour le grade d'agent de maîtrise principal**

Monsieur le Maire présente le dossier concernant le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2016 pour le grade d'agent de maîtrise principal concernant M. Stéphane LESOT.

Après exposé de la situation par M. Éric BREME, Adjoint au personnel, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité de ne pas créer le poste d'agent de maîtrise principal.

## **3) Achat des parcelles YE 245-247 et Vente de la parcelle YE 249**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux d'aménagement du carrefour de Montcourt à la Borde, il serait judicieux d'acquérir les parcelles appartenant à M. et Mme GUEDEZ cadastrées section YE n° 245 pour 7 ca et section YE n° 247 pour 17 ca au prix total de 100 €. La commune prendrait en charge les frais d'enregistrement aux services des hypothèques.

La commune vendrait à Mme Guédez la parcelle section YE n° 249 pour 2 ca à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **4) – Dossiers de Demandes de subventions**

### **1) Abbatale – Restauration du Beffroi**

Lors de la réalisation des travaux de restauration de l'Abbatale, il n'avait pas été prévu la restauration du beffroi.

Les cloches suspendues dans une charpente de bois s'appelle le Beffroi.

Le beffroi est traditionnellement réalisé en cœur de chêne. Il est constitué d'un entrelacement complexe de croix. Les assemblages sont effectués en tenon/mortaise chevillés.

Les charpentiers spécialisés dans la réalisation de ces charpentes particulières exercent dans le respect des règles de l'art.

Il est à noter que le bois utilisé doit répondre à des caractéristiques bien précises.

En règle générale, un beffroi est fabriqué sur mesure. Le volume de cette charpente est calculé suivant le nombre et le poids des cloches. La hauteur de celles-ci par rapport aux poutres d'assises et le type de sonnerie utilisé.

Le montage est indépendant des murs de l'édifice afin que les poussées des cloches en volées ne soient pas répercutées dans la maçonnerie ou la charpente du clocher. Il assure la pérennité de l'ensemble du clocher. Lorsque les cloches sonnent, le matériau absorbe les vibrations et les efforts liés au balancement.

Si les cloches étaient reliées directement à la pierre, leurs vibrations dangereuses affaibliraient les murs qui finiraient par s'écrouler.

La restauration du beffroi s'impose, un devis a donc été demandé à l'entreprise Art et Technique du bois pour un montant de 34.695.14 € TTC soit hors taxes 28.912.62 € ht.

- Subvention Conseil Départemental 27 %	7.806.40 €
- Subvention DRAC 40 %	11.565.05 €
- Subvention parlementaire	3.000.00 €
- Part non subventionnée prise en charge sur le budget communal	6.541.17 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à demander les subventions afin de pouvoir réaliser les travaux.

**2) Abbatiale –Finition en plomb bas cotés 4 – Bas-côtés nord et sud de l’Eglise– Demande de subventions**

Monsieur le Maire présente le devis établi par l’entreprise LELU pour la finition en plomb du bas-côté n° 4 dans le cadre des travaux de restauration des toitures de la nef et des bas cotés nord et sud de l’Eglise.

Le devis s’élève à la somme de 46.532.48 € TTC soit hors taxes 38.777.07 € ht.

- Subvention Conseil Départemental 27 %	10.469.80 €
- Subvention DRAC 40 %	15.510.83 €
- Part non subventionnée prise en charge sur le budget communal	12.796.44 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à demander les subventions afin de pouvoir réaliser les travaux.

**a) Dotation de soutien à l’investissement local – Accessibilité Mairie**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l’investissement local – Accessibilité mairie.

Le montant des travaux s’élève à la somme de 80.000€ hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l’investissement	60 %	Soit	48.000 €
- Le maître d’ouvrage	40 %	Soit	32.000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l’investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

**b) Dotation de soutien à l’investissement local – Rénovation thermique – travaux mairie**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l’investissement local – Rénovation thermique

Le montant des travaux s’élève à la somme de 408.924 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l’investissement	40 %	Soit	163.569.60 €
--	------	------	--------------

- Subvention CDDL	40 %	Soit	188.000.00 €
- Part communale	la différence	Soit	57.354.40 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

**c) Dotation de soutien à l'investissement local – Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre - Rénovation thermique, Transition énergétique, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – Rénovation thermique Transition énergétique, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

Le montant des travaux de s'élève à la somme de 40.550 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement	60 %	Soit	24.330 €
- Part communale	40 %	Soit	16.220 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

**d) Dotation de soutien à l'investissement local – Rénovation thermique Ecole maternelle**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – Ecole maternelle – Rénovation thermique

Le montant des travaux de s'élève à la somme de 187.233.76 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement et /ou DETR	60 %	Soit	112.340.26 €
- CDDL	20 %	Soit	37.446.75 €
- Part communale	40 %	Soit	37.446.75 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

**e) Dotation de soutien à l'investissement local —Ecole maternelle -Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – Ecole maternelle – Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Le montant des travaux s'élève à la somme de 187.233.76 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement et /ou DETR	60 %	Soit	112.340.26 €
- CDDL	20 %	Soit	37.446.75 €
- Part communale	40 %	Soit	37.446.75 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

**f) Dotation de soutien à l'investissement local — Rénovation et création de deux appartements dans un immeuble existant -Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – Rénovation et création de deux appartements dans un immeuble existant – Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Le montant des travaux s'élève à la somme de 245.716.80 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement et /ou DETR	40 %	Soit	98.286.72 €
- CDDL	40 %	Soit	98.286.72 €
- Part communale	20 %	Soit	49.143.36 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

**g) Dotation de soutien à l'investissement local — Rénovation et création de deux appartements dans un immeuble existant – Rénovation thermique**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local – Rénovation et création de deux appartements dans un immeuble existant – Rénovation thermique

Le montant des travaux s'élève à la somme de 245.716.80 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

- Dotation de soutien à l'investissement et /ou DETR40 %	Soit	98.286.72 €
- CDDL 40 %	Soit	98.286.72 €
- Part communale 20 %	Soit	49.143.36 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Monsieur le Maire explique que beaucoup de communes ont déposé des dossiers de DETR et CDDL. L'établissement de ces dossiers est compliqué car nous ne connaissons pas le taux accordé et la collectivité doit avoir une participation financière de 20 % du montant hors taxes des travaux.

Pour votre information, nous avons déposé depuis le début de l'année :

- 3 dossiers DETR
- 8 dossiers CDDL
- 7 dossiers soutien à l'investissement local

#### 5) Affectation du résultat 2015

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif voté le 16 mars 2016 dernier fait ressortir les chiffres suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement	+ 174.275.88 €
- Déficit de la section d'investissement	- 178.178.82 €
- Restes à réaliser dépenses	- 288.770.19 €
- Restes à réaliser recettes	+396.360.71 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident l'affectation du résultat suivant :

- Compte 1068 Recette d'investissement	145.539.88 €
- Compte 002 Recette de fonctionnement	28.736.00 €

#### 6) Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2016 se décomposant comme suit :

- Taxe d'habitation	16.18 %
- Taxe foncière (bâti)	15.83 %
- Taxe foncière (non bâti)	30.02 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent les taux d'imposition proposés ci-dessus.

#### 7) Budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme globale de 3.615.946 €.

- Section Fonctionnement	2.071.650 €
- Section d'Investissement	1.544.296 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire précise que les dotations de l'Etat baissent et qu'il faudra impérativement tenir dans cette enveloppe votée.

En section de fonctionnement, charges de personnel, certains contrats ne seront pas renouvelés  
Il précise également que la section d'investissement n'est jamais réalisée au-delà des 60 %.

A l'heure du vote du budget, la dotation générale de fonctionnement n'est pas connue.

#### 8) Dossier DETR – Dossier d'AD'AP – Dossier d'agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que nous avons établi les dossiers d'agenda d'accessibilité programmée qui ont été présentés en conseil municipal.

L'objectif est :

- D'établir un calendrier de travaux et hiérarchiser la mise en accessibilité du patrimoine,
- D'établir un échéancier budgétaire afin de programmer les travaux pendant les délais impartis.

La commission des travaux qui s'est réunie le 15 septembre dernier a proposé un programme de travaux en trois phases de la façon suivante :

#### - Année 2016

La Poste	1.500.00 €	
Ecole 204	8.800.00 €	
Salle polyvalente	16.500.00 €	
Local Saint Ferréol	2.000.00 €	
Halte-garderie	600.00 €	
Ecole maternelle	9.700.00 €	
Bibliothèque	8.800.00 €	
Ecole Monneaux	2.800.00 €	
Pour les bus	20.000.00 €	
(Place Saint Ferréol Rue du Général de Gaulle)		
Total		70.700 €

#### - Année 2017

Jeu d'Arc	8.300.00 €	
Cimetière de Monneaux	19.300.00 €	
Cimetière Nouveau	1.500.00 €	
Ecole neuve de Crogis--	15.600.00 €	
Total		44.700 €

#### - Année 2018

Abbatiale	10.300.00 €
-----------	-------------



Mairie	12.500.00 €	
Cimetière ancien	22.300.00 €	
Temple	12.800 .00€	
Total		57.900 €
Montant total		173.300 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Décident de programmer les travaux 2016 comme présentés ci-dessus.
- Demandent une subvention DETR à hauteur de 60 % du montant des travaux hors taxes,
- Confirment que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

Cette délibération annule et remplace la délibération 02/2016. En effet une erreur s'est glissée lors du total présenté par le maître d'œuvre.

### 9) Questions diverses

- Circulation excessive dans le hameau de Bourbetin avec beaucoup de poids lourds,
- Association pour la Rue Staline
- Maison du Point de rencontre à Crogis – Mettre un panneau « à vendre »,
- Voir pour la transaction du terrain Rue du Jeu d'Arc
- Pourquoi ne pas vendre d'autres biens communaux
- Demande d'un ralentisseur au lotissement des Coquelicots
- Problème des chats aux Coquelicots
- Absence d'un agent en maladie à la bibliothèque – voir l'aménagement des horaires.
- Mme Huot remercie le partenariat entre la municipalité et l'UFA de Crézancy, elle remercie également Mme Guillaume de s'être rendue aux obsèques de Mme Paulette LOUVEAU.